



Gestion des matières résiduelles en milieu isolé

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation et les actions menées depuis des années partout à travers le Québec pour les éliminer, les dépotoirs clandestins sont aujourd'hui encore une réalité envahissante affrontée par de nombreux amateurs de plein air. Leur présence, en plus d'être une source de pollution visuelle incontestable, peut occasionner plusieurs impacts sur l'environnement et la santé humaine, notamment en raison des risques de contamination des sols, des eaux de surface et des cours d'eau.

Les impacts

- En raison de la présence de matières organiques putrescibles les dépotoirs dégagent des odeurs nauséabondes; ils peuvent brûler spontanément (dégagement de méthane, effet de loupe, etc.), ce qui produit des fumées pouvant être toxiques.
- L'élévation de température due à la putréfaction attire les rats, les insectes et les oiseaux. Ces animaux peuvent être à la base d'une dispersion de germes pathogènes.
- La pluie et le ruissellement des eaux de surface dispersent les contaminants vers des ruisseaux ou des terrains voisins. L'infiltration des eaux souterraines constitue également un risque de pollution de l'environnement.
- Les dépotoirs représentent un danger pour la faune. Les animaux peuvent se blesser, s'empoisonner ou même rester prisonnier et en mourir.

Principaux déchets retrouvés et leurs contaminants :

- ✓ carcasses de voitures : **plomb**, éthylène glycol (antigel), **acide sulfurique**, **hydrocarbures et huiles**;
- ✓ pneus : cadmium;
- ✓ électroménagers : **mercure**, HFC, CFC (chlore et fluor);
- ✓ appareils électroniques : **plomb**, béryllium, cadmium, **mercure**, furanes;
- ✓ déchets de construction : goudron, polystyrène, amiante, métaux ferreux;
- ✓ résidus domestiques dangereux : peinture, teinture, vernis, décapant, colle, éthers de glycol, **plomb**;
- ✓ déchets domestiques : **matières putrescibles**, plastique, verre, articles sanitaires, mégots de cigarettes.

Principaux contaminants et leurs impacts :

Contaminants	Temps de dégradation	Impacts
Plomb	30 à 200 ans	Bioaccumulation ¹
Mercure	200 ans, voire éternel	Affecte le système nerveux
Ethylène glycol (antigel)	ND	Attire la faune mais très toxique
Éthers de glycol	13 à 15 ans	Problèmes reproductifs, génotoxicité ²
Acide sulfurique	ND	Explosif si en contact avec l'eau
Hydrocarbures et huiles	5 à 10 ans (selon le type d'huile)	Pollution diffuse de l'eau Production de lixiviat ³ Intoxication de la faune Bioaccumulation
Métaux ferreux	ND	Modification du pH ⁴ des sols et de l'eau
Matières putrescibles	variable	Production de lixiviat Production de gaz à effet de serre Contamination de l'eau

1. **Bioaccumulation** : capacité des organismes vivants d'absorber et de concentrer dans tout ou une partie de leur organisme certains contaminants. La bioaccumulation s'effectue via la chaîne alimentaire. Plus la chaîne alimentaire est longue, plus l'accumulation est importante et plus les effets risquent d'être marqués. Les prédateurs, dont l'être humain, situés en haut de la chaîne, sont donc particulièrement vulnérables à ce type de pollution.

2. **Génotoxicité** : certains contaminants peuvent causer des effets toxiques au bagage génétique des organismes vivants exposés.

3. **Lixiviat** : aussi appelé «jus de poubelle», liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers des déchets ou de la matière organique, qui en se chargeant de polluants organiques, minéraux et métalliques, risque de provoquer la pollution de la nappe phréatique et des cours d'eau.

4. **pH** : unité de mesure de la concentration en ions hydrogènes, permettant d'évaluer l'acidité ou la basicité d'un milieu.

Les solutions

- **Utilisez les ressourceries, les écocentres et les recycleurs** pour les électroménagers, les appareils électroniques et les déchets de construction. N'oubliez pas que vos déchets ont une existence de vie souvent très supérieure à la vôtre et qu'ils peuvent avoir des impacts dommageables à court, moyen et long terme.
- **Rapportez vos déchets** avec vous après une activité de villégiature ou de plein air.
- **Pratiquez le compostage** et l'herbicyclage et profitez des collectes pour vos matières putrescibles (gazon, feuilles et branches mortes).
- **Communiquez** avec les responsables de votre municipalité si vous trouvez un dépotoir clandestin afin qu'ils fassent le nécessaire pour en assurer le nettoyage de manière sécuritaire.

Pour en savoir plus

- Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/reimr.htm>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) :
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_prot_gest.asp
- Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord :
<http://www.crecn.org/>
- Recyc-Québec :
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca